



# En 2024, réduisez votre pression fiscale !

Saisissez l'opportunité de **REDUIRE VOTRE IMPOT SUR LES REVENUS** grâce à l'investissement en **GIRARDIN INDUSTRIEL**.

## Qu'est-ce que le Girardin Industriel ?

La loi Girardin est un dispositif visant à **accompagner le développement économique en Outre-mer** en facilitant le financement privé destiné à l'achat de matériels dans le domaine de l'industrie ou à l'artisanat pour des entreprises locales.

Ce dispositif poursuit 3 objectifs principaux :

- ✓ Encourager la création d'emplois
- ✓ Favoriser la relance de l'investissement privé
- ✓ Renforcer la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-mer et la métropole

En contrepartie de cet investissement bénéficiez d'un **avantage fiscal**.

Profitez en ce début d'année **d'un taux de défiscalisation jusqu'à 28 %**.

Ce taux est dégressif au fur et à mesure que s'écoule l'année.

Vous êtes éligible à ce dispositif **dès 5 000 € d'impôts**.

### Exemple :

Un foyer fiscal ayant 12 800 € d'impôt sur les revenus à l'année :

**SANS** Girardin : paiement des **12 800 €** à l'Administration fiscale

**AVEC** Girardin : paiement de **10 000 €** dans un dispositif Girardin Industriel  
Economie d'impôt de **2 800 €**



## **INFORMATION - GIRARDIN INDUSTRIEL ET PRELEVEMENT A LA SOURCE :**

Les avantages fiscaux n'étant pas intégrés dans le calcul de votre taux et donc, dans le montant de vos prélèvements mensuels, l'avantage de votre versement en Girardin Industriel pour 2024 **vous sera restitué à l'été 2025**.

N'hésitez pas à nous contacter par mail ([contact@cofiapatrimoine.com](mailto:contact@cofiapatrimoine.com)) et/ou par téléphone (06.69.41.16.33) si vous souhaitez de plus amples informations.

**Pierre HENNETON**  
COFIA Patrimoine, filiale du groupe COFIF